

Quatrième chambre

La demande d'avis, introduite le 31 mars 2017 par la Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'relatif aux aides à la promotion d'œuvres audiovisuelles', a été rayée du rôle le 2 mai 2017, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973.